



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/WP/195  
2 juillet 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme  
Quarante-neuvième session  
Genève, 10-14 septembre 2007  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED**  
**Rapport du Secrétaire général de la CNUCED**

**Résumé**

La valeur des projets réalisés par la CNUCED dans le cadre de l'assistance technique a augmenté de 16 % pour atteindre 35 millions de dollars en 2006. Les projets interrégionaux dont toutes les régions en développement ont bénéficié représentent environ 50 % de la valeur totale. La valeur des projets d'aide à l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes a également augmenté. Les pays les moins avancés représentent 36 % de la valeur totale. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale ont reculé de 16 % pour atteindre 29 millions de dollars, la part financée par les pays développés dans ce montant s'élevant à 56 %. Les contributions de pays en développement, qui sont allées principalement à des projets autofinancés, constituent 32 % des contributions totales aux fonds d'affectation spéciale. Ce chiffre est la preuve de la pertinence et de l'utilité de la coopération technique de la CNUCED. Les autres sources de financement des activités opérationnelles ont été notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et le Compte pour le développement.

À sa quarante et unième réunion directive, le Conseil du commerce et du développement a approuvé deux recommandations relatives à la coopération technique figurant dans le rapport du Groupe de personnalités sur le renforcement du rôle et de l'impact de la CNUCED en matière de développement. Leur mise en œuvre est abordée aux chapitres III et IV du rapport. Le chapitre III examine les moyens d'améliorer la structure et le financement de la coopération technique de la CNUCED. Le chapitre IV décrit le processus visant à instaurer la cohérence à l'échelle du système et ses incidences pour la CNUCED.

Le rapport présente des recommandations sur les moyens d'améliorer l'efficacité de la coopération technique de la CNUCED à l'attention du Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme et du Conseil du commerce et du développement.

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Page</i>
INTRODUCTION .....	4
I. SOURCES DE FINANCEMENT DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED .....	4
A. Les fonds d'affectation spéciale.....	4
B. Dépenses .....	6
C. Le programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et le Compte pour le développement.....	6
D. Le Programme des Nations Unies pour le développement.....	9
E. Le financement des experts associés .....	9
II. RÉPARTITION DES RESSOURCES DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE.....	9
A. Structure des projets de coopération technique .....	9
B. Répartition géographique.....	15
C. Répartition thématique.....	15
III. AMÉLIORER LA STRUCTURE ET LE FINANCEMENT DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED .....	17
IV. VERS UNE PLUS GRANDE COHÉRENCE À L'ÉCHELLE DU SYSTÈME.....	19
V. ÉVALUATION.....	22
VI. CONCLUSIONS .....	23
A. La réforme «Une ONU» vue par la CNUCED .....	23
B. Améliorer la cohérence de la structure des ressources extrabudgétaires de la CNUCED .....	23

**Encadré**

1. Les trois sources de financement principales de la coopération technique de la CNUCED, 2006.....	4
2. L'Espagne fait don de 700 millions de dollars pour soutenir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement .....	8

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Page</i>
3. Programme intégré conjoint d'assistance technique CCI/CNUCED/OMC en faveur des pays d'Afrique .....	15
4. La Coopération technique de la CNUCED en quelques chiffres.....	16
5. Comment mettre en application la recommandation n° 19 du rapport du Groupe de personnalités sur le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement	19

### Tableaux

1. Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 2003-2006 .....	5
2. Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED par source de financement, 2003-2006.....	11
3. Dépenses de coopération technique, par région et par programme, 2003-2006 .....	12
4. Dépenses au titre des projets par division/programme, au 31 décembre 2006 .....	13

### Graphiques

1. Évolution du financement de la coopération technique de la CNUCED, par source de financement, 1972-2006 .....	6
2. Contributions aux fonds d'affectation spéciale par source, 2006 .....	9
3. Dépenses de coopération technique par catégorie de projet, 2006 .....	10
4. Dépenses de coopération technique par région, 1997-2006.....	13

### Notes

La mention «dollar» s'entend du dollar des États-Unis.

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement la somme des pourcentages et des valeurs qui les composent.

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport a pour objet d'aider le Conseil du commerce et du développement à procéder à son examen annuel des activités de coopération de la CNUCED. Celles-ci sont restées inscrites en 2006 dans le contexte du Consensus de São Paulo, conformément à la stratégie de coopération technique de la CNUCED adoptée par le Conseil du commerce et du développement en 2003.
2. Le rapport sera présenté au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme en vue de l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED en 2006.

### I. SOURCES DE FINANCEMENT DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

3. En 2006, comme les années précédentes, les activités de coopération technique de la CNUCED sont restées financées par trois sources principales: les fonds d'affectation spéciale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le budget ordinaire de la coopération technique de l'ONU.

#### ENCADRÉ 1

##### Les trois sources de financement principales de la coopération technique de la CNUCED, 2006

Fonds d'affectation spéciale 91,4 %	PNUD 3,9 %	Budget-programme de l'ONU 4,7 %
32,2 millions de dollars (19,7 % de plus qu'en 2005)	1,4 million de dollars (26,3 % de moins qu'en 2005)	1,7 million de dollars (2,4 % de moins qu'en 2005)

#### A. Les fonds d'affectation spéciale

4. Les fonds d'affectation spéciale sont alimentés par les contributions volontaires des gouvernements, des donateurs multilatéraux, des organisations non gouvernementales (ONG) et des institutions privées. En 2006, ces contributions se sont élevées au total à 29,2 millions de dollars, soit 16 % de moins que l'année précédente. On notera toutefois que 2005 avait été une année exceptionnelle où les contributions avaient été de 30 % plus élevées qu'en 2003 et en 2004. En comparaison avec ces deux années, les contributions reçues en 2006 correspondent à une augmentation de 10 %. Celles des pays développés représentent 56 % de l'ensemble des montants versés aux fonds d'affectation spéciale en 2006, soit 16,3 millions de dollars, en hausse de 2,4 % par rapport à l'année précédente. En 2006, plus de 75 % des contributions totales versées par les pays développés sont venues des six pays suivants (par ordre d'importance décroissante): Norvège, Royaume-Uni, Suisse, Pays-Bas, Suède et France. Des contributions importantes aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED ont aussi été reçues de l'Allemagne, de l'Italie, de la Finlande, du Luxembourg, de l'Espagne, du Canada et de l'Autriche.

5. Les contributions des pays en développement et des pays en transition représentent 32 % de l'ensemble des montants versés aux fonds d'affectation spéciale, soit 9,2 millions de dollars, en recul de 12 % par rapport à l'année précédente. Sur ce plan encore, 2005 avait été une année exceptionnelle, où les contributions de ce groupe de pays avaient plus que doublé. La plupart des contributions de cette source prennent la forme d'autofinancements de projets de pays particuliers. Leur financement provient généralement de prêts ou de dons d'institutions financières internationales. Ces contributions ont servi en particulier à financer des projets de pays dans les domaines de la réforme douanière (SYDONIA) et de la gestion de la dette (SYGADE). Les projets menés dans le cadre de ces deux programmes nécessitent des ressources relativement importantes par rapport au budget moyen des projets de la CNUCED dans d'autres domaines. Les contributions du Cambodge, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la Jordanie, du Liban, de la République arabe syrienne et de la République bolivarienne du Venezuela représentent plus de 65 % des contributions des pays en développement en 2006. Toutes ces contributions ont servi à financer des activités liées à la modernisation des douanes.

**TABLEAU 1**

**Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 2003-2006<sup>a</sup>**  
(En milliers de dollars)

	2003	2004	2005	2006
Pays développés <sup>b</sup>	17 107	17 137	15 881	16 262
Pays en développement et pays en transition <sup>c</sup>	5 973	4 785	10 449	9 199
Commission européenne	2 173	691	2 888	2 343
Système des Nations Unies et autres organisations internationales <sup>d</sup>	946	3 978	5 158	1 017
Secteur privé et secteur public	185	281	447	330
Total	26 384	26 873	34 823	29 151

<sup>a</sup> Non compris les contributions de tiers au titre de la participation aux coûts reçues par l'intermédiaire du PNUD.

<sup>b</sup> Le chiffre indiqué n'inclut pas le montant relatif aux experts associés soit 616 463 dollars pour 2003, 619 665 dollars pour 2004, 759 436 dollars pour 2005 et 809 055 dollars pour 2006.

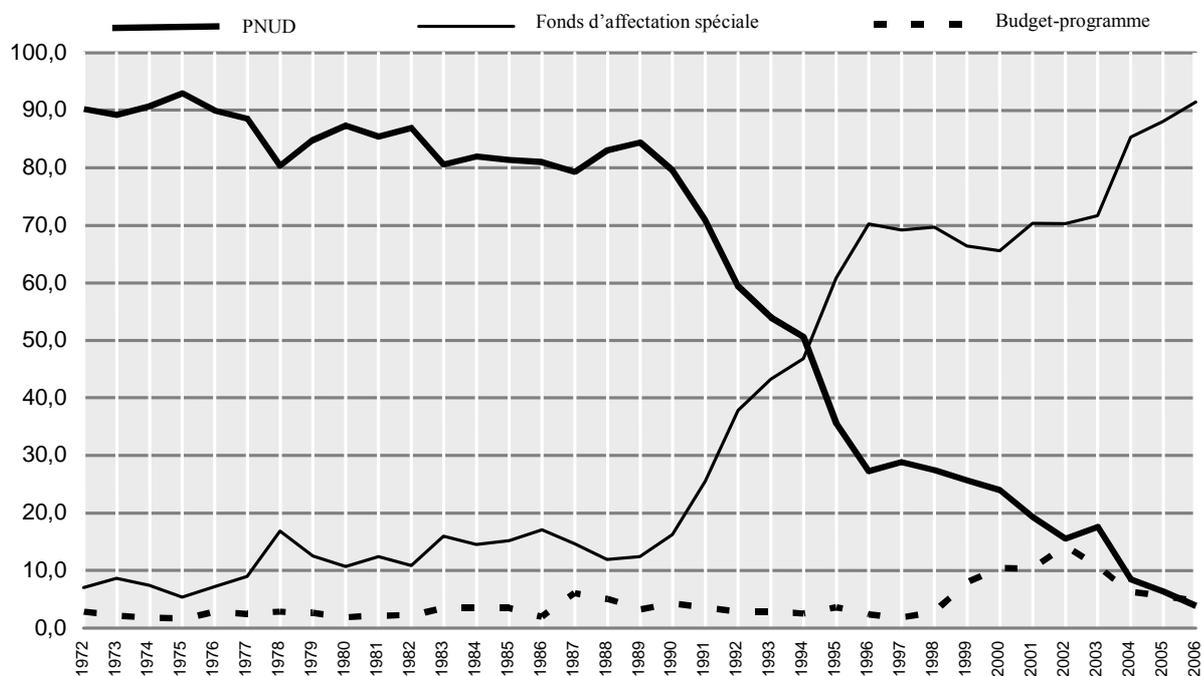
<sup>c</sup> La plupart de ces contributions sont autofinancées, concernent des activités dans le pays même du donateur, et sont financées au moyen de prêts ou de dons d'institutions financières internationales.

<sup>d</sup> Pour plus de détail, voir le tableau 8 de l'annexe statistique (TD/B/WP/195/Add.2).

## GRAPHIQUE 1

### Évolution du financement de la coopération technique de la CNUCED, par source de financement, 1972-2006

(En pourcentage du total des dépenses relatives aux projets)



6. Les contributions versées par les donateurs multilatéraux se sont élevées à 3,3 millions de dollars, soit 12 % du total des contributions aux fonds d'affectation spéciale.

7. Les contributions du secteur privé ont continué de représenter environ 1 % du total des contributions aux fonds d'affectation spéciale en 2006.

### B. Dépenses

8. Malgré une contraction du montant des contributions aux fonds d'affectation spéciale, l'ensemble des dépenses de coopération technique a progressé de 5 millions de dollars pour atteindre 35,2 millions de dollars en 2006, soit 16 % de plus qu'en 2005.

9. Les fonds d'affectation spéciale sont la principale source de financement des activités de coopération technique de la CNUCED; ils ont financé 91,4 % des dépenses en 2006. Les deux autres sources de financement des activités opérationnelles de la CNUCED sont le programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et le Compte pour le développement.

### C. Le programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et le Compte pour le développement

10. Les dépenses relatives aux activités opérationnelles financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU et du Compte pour le développement se sont élevées à 1,6 million en 2006. Les crédits sont ouverts au chapitre 22 (Programme ordinaire de coopération technique) et

au chapitre 34 (Compte pour le développement) du budget ordinaire de l'Organisation. Tandis que les ressources prévues au chapitre 22 sont utilisées pour assurer des services consultatifs aux pays en développement et aux pays en transition dans les principaux domaines d'activité de la CNUCED, les ressources provenant du Compte pour le développement servent à financer la réalisation de certains projets régionaux et interrégionaux. Les projets financés par le Compte pour le développement suivent la structure du budget ordinaire de l'Organisation et doivent être achevés dans la limite de deux exercices biennaux.

11. La réalisation de quatre projets de la quatrième tranche du Compte pour le développement qui avaient été engagés en 2004 s'est poursuivie en 2006: a) renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour rendre leur endettement viable; b) renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire par des politiques et des interventions visant le commerce et les secteurs d'activité connexes; c) développement des moyens de facilitation du commerce et des transports dans les pays en développement sans littoral qui sont des pays de transit; et d) renforcement des capacités des organismes des pays en développement chargés de promouvoir l'investissement: promotion de l'investissement au moyen de partenariats entre les secteurs public et privé et négociation d'accords internationaux d'investissement.

12. Cinq projets de la cinquième tranche du Compte pour le développement (2006-2007) sont en cours de réalisation: a) renforcement des capacités dans le domaine de l'évaluation et des politiques en matière de technologies de l'information et des communications; b) renforcement des capacités en matière de politiques relatives à la promotion et à l'application de la science et de la technologie en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; c) développement des capacités locales existant en Afrique pour la recherche de possibilités de croissance passant par la mobilisation de ressources; et d) renforcement des capacités permettant d'élaborer des politiques économiques locales au moyen du réseau d'instituts universitaires de l'Institut virtuel de la CNUCED.

13. La CNUCED a proposé cinq nouveaux projets pour la sixième tranche du Compte pour le développement (2008-2009), d'un coût total estimé à 2,4 millions de dollars, qui seront examinés par l'Assemblée générale à sa session en cours. Il s'agirait: a) de renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises dans le secteur du tourisme de six pays d'Afrique en développement de la sous-région de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest; b) d'appuyer la prise de décisions et la formulation d'orientations sur l'investissement étranger direct tenant compte des objectifs du Millénaire pour le développement et du Consensus de Monterrey; c) de promouvoir des politiques économiques et commerciales axées sur la croissance sous-régionale aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays arabes d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord; d) de renforcer la participation effective des pays en développement aux secteurs dynamiques et nouveaux du commerce international; et e) de renforcer des capacités productives dans les pays en développement en vue d'accroître leur participation aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Si ces propositions devaient être approuvées par l'Assemblée générale, la CNUCED aurait accès à 16 % environ des ressources totales allouées à la sixième tranche.

## ENCADRÉ 2

### **L'Espagne fait don de 700 millions de dollars pour soutenir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

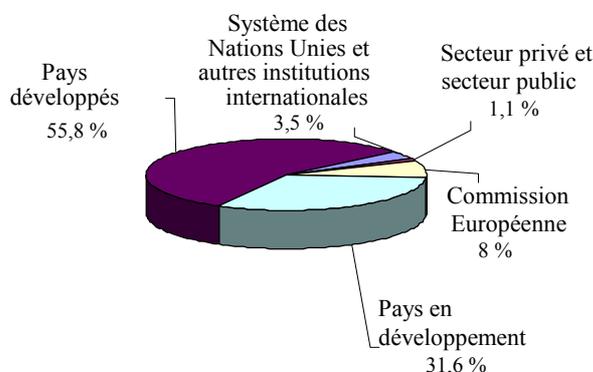
En décembre 2006, le Gouvernement espagnol a fait don au système des Nations Unies de 700 millions de dollars (sur la période 2007-2010) pour aider à réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Une partie de ces ressources sera attribuée au fonds de cohérence pour les pays pilotes de l'initiative «Une ONU». Cette contribution, la plus importante contribution que l'ONU ait jusqu'à présent reçue à cette fin, vise à appuyer l'effort du système des Nations Unies de coordination et d'harmonisation de ses activités sur le terrain et de renforcement de la réforme de l'Organisation. Le nouveau fonds sera axé sur l'environnement et le changement climatique; la gouvernance économique; l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes; la diversité culturelle et le développement; et l'emploi des jeunes et les migrations. Un comité directeur, composé de représentants du Gouvernement espagnol, du PNUD et d'experts indépendants du développement internationalement reconnus, approuvera les projets à financer. Au niveau des pays, les équipes de pays de l'ONU, agissant sous la direction des coordonnateurs résidents, seront invitées à présenter des propositions d'ensemble tendant à renforcer la cohérence des activités de développement de l'ONU. Des sous-comités consultatifs thématiques passeront en revue les projets présentés par des pays en développement en collaboration avec les organismes du système des Nations Unies.

Un certain nombre de principes orienteront les activités du fonds et les interventions au niveau des pays. Le fonds devra: a) appuyer des programmes articulés sur les priorités nationales; b) garantir la pérennité de ses investissements, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités pour des projets d'une durée comprise entre un et trois ans; c) respecter les critères de qualité les plus élevés en matière d'élaboration, de suivi et d'évaluation des programmes, selon un cadre de gestion axée sur les résultats et sur la responsabilisation; d) coordonner la planification interinstitutions et le système de gestion au niveau des pays (les demandes devront être cohérentes avec le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement); et e) réduire les coûts de transaction au minimum – le fonds se limitera à des programmes dont le budget estimatif sera de 1 à 4 millions de dollars par an.

Le fonds financera principalement des activités de niveau national. Les 57 pays mentionnés dans le plan directeur de l'Espagne pour la coopération internationale peuvent demander une assistance à ce niveau. Les demandes d'assistance seront présentées officiellement par le coordonnateur résident de l'ONU au nom des organismes des Nations Unies participants. Les activités soutenues par le fonds au niveau des pays devront normalement prendre la forme de programmes conjoints auxquels un certain nombre d'organismes des Nations Unies collaborent en vue d'atteindre un objectif commun.

## GRAPHIQUE 2

### Contributions aux fonds d'affectation spéciale par source, 2006 (En pourcentage du total)



#### D. Le Programme des Nations Unies pour le développement

14. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est la troisième source de financement des activités opérationnelles de la CNUCED. En 2006, ces activités représentaient 3,9 % des dépenses totales de coopération technique de la CNUCED (1,4 million de dollars).

#### E. Le financement des experts associés

15. Outre les trois sources de financement principales citées ci-dessus, certains donateurs participent au financement du programme des experts associés de la CNUCED. En 2006, ils finançaient 12 postes dans les divers domaines d'activité de la CNUCED, à savoir: Belgique: 1 expert, France: 2 experts, Allemagne: 4 experts, Italie: 3 experts, et Pays-Bas: 2 experts.

16. Ce programme connaît toujours un grand succès. Il permet à de jeunes professionnels originaires aussi bien de pays développés que de pays en développement de participer aux activités analytiques et opérationnelles de la CNUCED, et les donateurs sont vivement encouragés à y contribuer. Le donateur engage des ressources pour prendre en charge pendant au moins deux ans le salaire et la couverture sociale de jeunes professionnels qui font intégralement partie du personnel de la CNUCED pendant la durée de leur contrat. Les postes vacants sont annoncés aux donateurs trois fois par an par le Département des affaires économiques et sociales de New York. Les postes annoncés correspondent aux besoins des divisions techniques de la CNUCED, et la sélection est faite par le secrétariat en consultation avec le donateur.

## II. RÉPARTITION DES RESSOURCES DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

### A. Structure des projets de coopération technique

17. La CNUCED continue de proposer ses activités de coopération technique sur la base de projets nationaux/projets de pays et de projets régionaux et interrégionaux (voir graphique 3).

## 1. Projets interrégionaux

18. Pour l'ensemble des pays en développement toutes catégories confondues (y compris les pays les moins avancés et les pays en transition) les dépenses afférentes aux projets interrégionaux se sont élevées à 17,3 millions de dollars, ce qui représente près de la moitié (49 %) des dépenses totales. Outre les contributions aux fonds d'affectation spéciale, qui sont la principale source de financement de ces projets, les activités financées au moyen du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement relèvent de cette rubrique.

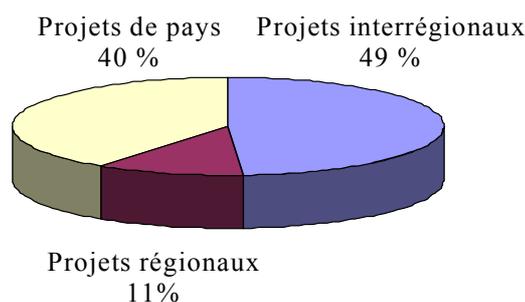
19. Les projets interrégionaux sont fondés sur les différents domaines thématiques dans lesquels la CNUCED se spécialise. Ils concernent par exemple les négociations commerciales multilatérales, la promotion de l'investissement, les accords internationaux d'investissement, le commerce des produits de base, le droit et les politiques de la concurrence, le commerce et l'environnement, le développement du secteur privé, la facilitation des échanges ou le commerce électronique.

20. Les principaux projets interrégionaux menés en 2006 ont été notamment un programme de formation aux politiques de la concurrence, un programme visant à renforcer les capacités dans le domaine des accords internationaux d'investissement, le programme de facilitation Biotrade sur le biocommerce, des examens des politiques d'investissement et d'autres activités liées à l'investissement, et des activités liées au processus d'accession à l'Organisation mondiale du commerce.

## 2. Projets régionaux

### GRAPHIQUE 3

**Dépenses de coopération technique par catégorie de projet, 2006**  
(En pourcentage des dépenses totales)



21. Les projets régionaux appuient des activités dans diverses régions et sous-régions. Les dépenses qui leur sont liées ont atteint 3,8 millions de dollars en 2006, soit 11 % du total des dépenses. Les plus gros budgets étaient les suivants: en Asie, mise en œuvre de SYDONIA et soutien de ce programme dans la région Asie et Pacifique, et TrainForTrade; en Afrique, Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP), et deux grands projets régionaux SYDONIA; en Amérique latine et dans les Caraïbes, projet relatif à la politique de la concurrence en Amérique latine.

**TABLEAU 2**

**Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED  
par source de financement, 2003-2006**  
(En millions de dollars)

	2003	2004	2005	2006
PNUD	4,9	2,6	1,9	1,4
Fonds d'affectation spéciale	19,9	26,3	26,8	32,2
Budget ordinaire et Compte pour le développement	3,0	1,7	1,7	1,7
<b>TOTAL</b>	<b>27,8</b>	<b>30,6</b>	<b>30,5</b>	<b>35,2</b>

Appui régional SYDONIA pour les Amériques et initiative BioTrade.

**3. Projets de pays**

22. Les projets de pays concernent des activités qui doivent être réalisées dans un seul pays. En 2006, les dépenses correspondantes se sont élevées à 12,8 millions de dollars, soit 40 % de l'ensemble des dépenses.

23. La plupart des projets financés par le PNUD relèvent de cette catégorie. L'essentiel des autres projets de pays sont autofinancés ou sont financés à l'aide des ressources mises à la disposition de la CNUCED dans le cadre des programmes d'aide bilatérale de certains donateurs.

24. Les domaines où sont réalisés la plupart des projets de pays sont la gestion de la dette (SYGADE), l'automatisation et la réforme des douanes (SYDONIA) et le secteur des transports.

25. SYDONIA et SYGADE sont de loin les deux programmes de coopération de la CNUCED les plus importants. En 2006, leur budget s'est élevé respectivement à 11,2 millions de dollars (soit 32 % des dépenses totales de coopération technique) et 3,9 millions de dollars (soit 11 % des dépenses totales de coopération technique).

26. En 2006, les activités d'appui aux pays les moins avancés représentaient 12,8 millions de dollars, soit 36,2 % des dépenses de coopération technique de la CNUCED. Cette proportion correspond au rang de priorité accordé à ce groupe de pays.

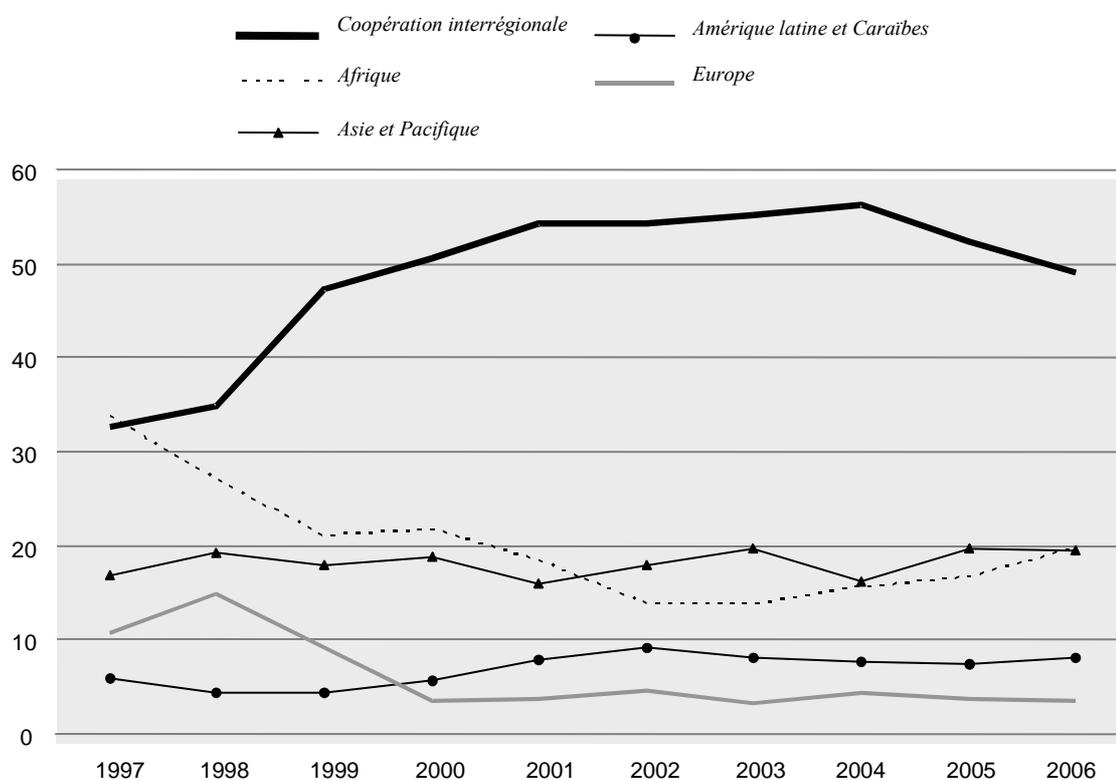
**TABLEAU 3**

**Dépenses de coopération technique, par région et par programme, 2003-2006**  
(En milliers de dollars)

	2003 Montant	2004 Montant	2005 Montant	2006	
				Montant	%
<b>Total</b>	<b>27 788</b>	<b>30 594</b>	<b>30 485</b>	<b>35 223</b>	<b>100</b>
<i>Par région:</i>					
Afrique	3 842	4 929	5 103	6 985	19,8
Asie et Pacifique	5 503	5 056	5 975	6 841	19,4
Amérique latine et Caraïbes	2 239	2 138	2 265	2 887	8,2
Europe	906	1 360	1 155	1 241	3,5
Coopération interrégionale	15 299	17 111	15 987	17 269	49
<i>Par programme:</i>					
Mondialisation et stratégies de développement	3 185	3 809	4 206	4 602	13,1
Commerce international des biens et services, et des produits de base	6 881	7 281	8 880	9 664	27,4
Investissement, technologie et développement des entreprises	5 339	5 083	3 972	4 638	13,2
Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale	9 066	10 783	11 182	14 150	40,2
Division pour l'Afrique, les pays les moins avancés et les programmes spéciaux	725	1 045	1 128	1 165	3,3
Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU (chap. 22)	1 178	1 135	814	807	2,3
Direction de la gestion et des services d'appui	1 413	1 252	228	172	0,5
Service de la coopération technique	–	206	75	26	0,1
<i>Dont: pays les moins avancés</i>	<i>8 763</i>	<i>10 415</i>	<i>11 394</i>	<i>12 758</i>	<i>36,2</i>

### GRAPHIQUE 4

#### Dépenses de coopération technique par région, 1997-2006 (En pourcentage du total annuel)



### TABLEAU 4

#### Dépenses au titre des projets par division/programme, au 31 décembre 2006 (En milliers de dollars)

Division/Programme	PNUD	Fonds d'affectation spéciale	Budget-programme	Total	
				Montant	%
<b><i>Mondialisation et stratégies de développement: Total</i></b>	<b>83</b>	<b>4 361</b>	<b>158</b>	<b>4 602</b>	<b>13,1</b>
Politiques macroéconomiques et politiques de développement	—	160	158	318	0,9
SYGADE	83	3 852	—	3 935	11,2
Programmes spéciaux	—	349	—	349	1,0
<b><i>Commerce international des biens et services, et des produits de base: Total</i></b>	<b>226</b>	<b>9 245</b>	<b>193</b>	<b>9 664</b>	<b>27,4</b>
Analyse commerciale	30	619	—	649	1,8

Division/Programme	PNUD	Fonds d'affectation spéciale	Budget- programme	Total	
				Montant	%
Négociations commerciales et diplomatie commerciale	147	4 575	193	4 916	14,0
Information commerciale	–	4	–	4	0,0
Produits de base	–	697	–	697	2,0
Commerce, environnement et développement	–	2 268	–	2 268	6,4
Droit et politique de la concurrence et protection des consommateurs	49	1 082	–	1 131	3,2
<b><i>Investissement, technologie et développement des entreprises: Total</i></b>	<b>192</b>	<b>4 340</b>	<b>106</b>	<b>4 638</b>	<b>13,2</b>
Analyse des questions d'investissement	3	785	–	789	2,2
Politiques et renforcement des capacités	189	3 068	106	3 363	9,5
Investissement, entreprise et concurrence	–	384	–	384	1,1
Bureau du Directeur	–	102	–	102	0,3
<b><i>Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale: Total</i></b>	<b>790</b>	<b>12 962</b>	<b>398</b>	<b>14 150</b>	<b>40,2</b>
Logistique commerciale	0	696	242	937	2,7
SYDONIA	790	10 496	–	11 286	32,0
Ressources humaines et TIC pour le développement des capacités	–	1 485	98	1 583	4,5
TIC et commerce électronique au service du développement	–	275	58	333	0,9
Bureau du Directeur	–	10	–	10	0,0
<b><i>Division pour l'Afrique, les pays les moins avancés et les programmes spéciaux: Total</i></b>	<b>78</b>	<b>1 087</b>	<b>–</b>	<b>1 165</b>	<b>3,3</b>
<b><i>Division de la gestion: Total</i></b>	<b>-4</b>	<b>202</b>	<b>807</b>	<b>1 004</b>	<b>2,9</b>
Division de la gestion	-4	176	–	172	0,5
Services consultatifs interdivisions	–	–	807	807	2,3
Service de la coopération technique	–	26	–	26	0,1
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 365</b>	<b>32 196</b>	<b>1 662</b>	<b>35 223</b>	<b>100,0</b>

## **B. Répartition géographique**

27. Les dépenses ont augmenté en valeur absolue dans toutes les régions en 2006. En Asie et en Afrique, les dépenses de coopération technique représentaient environ 20 % des dépenses totales, pourcentage plus élevé que l'année précédente dans le cas de l'Afrique. En Amérique latine et dans les Caraïbes, elles ont également augmenté, constituant 8,2 % du total. La part de l'Europe a continué de diminuer.

## **C. Répartition thématique**

28. À SYDONIA et SYGADE, qui représentaient à eux deux 43 % des dépenses de coopération technique de la CNUCED, s'ajoutaient d'autres programmes qui concernent les négociations commerciales et la diplomatie commerciale, le commerce, l'environnement et le développement, et la politique de l'investissement et le renforcement des capacités.

### **ENCADRÉ 3**

#### **Programme intégré conjoint d'assistance technique CCI/CNUCED/OMC en faveur des pays d'Afrique**

Il est essentiel que les pays d'Afrique bénéficient d'assistance technique pour leur commerce et le renforcement de leurs capacités pour pouvoir se doter des moyens de participer aux échanges avec profit et efficacement. C'est pour répondre à cette nécessité que le Programme intégré conjoint CCI/CNUCED/OMC d'assistance technique en faveur des pays d'Afrique (JITAP) a été créé et lancé en 1996 à la neuvième session de la CNUCED. Le JITAP a aidé depuis 16 pays d'Afrique à développer et à renforcer leurs capacités institutionnelles, entrepreneuriales et humaines de participation au système commercial multilatéral. Au cours de ses dix années d'existence dans 16 pays, le JITAP a créé les bases d'un renforcement durable des capacités pour le développement commercial dans les pays d'Afrique. Il a aidé les pays bénéficiaires à mettre en place la base institutionnelle nécessaire en constituant des comités interinstitutions sur le commerce où les parties concernées se consultent et participent à l'élaboration des politiques, et en déterminant les priorités de négociation à l'échelon national. Il a aidé les acteurs du secteur privé à s'informer des nouveaux débouchés qui apparaissent dans le système commercial multilatéral et à les exploiter en élaborant des stratégies pour les secteurs d'exportation. Enfin, il a aidé les gouvernements à évaluer l'incidence des accords de l'OMC sur l'économie locale, à élaborer des mesures pour satisfaire aux obligations découlant de ces accords, et à mieux se préparer à exploiter les débouchés commerciaux. Le JITAP a fait l'objet d'évaluations extérieures et a reçu des éloges à plusieurs reprises. La deuxième phase du JITAP s'achèvera à la fin 2007. Le lancement d'une nouvelle phase (nouvelle génération d'activités de renforcement des capacités de participation des pays d'Afrique au système commercial multilatéral) devrait être décisif pour le renforcement de l'aide fournie à l'Afrique dans le domaine du commerce et du développement.

#### ENCADRÉ 4

##### La coopération technique de la CNUCED en quelques chiffres

• Nombre de projets ayant entraîné des dépenses en 2006*	280
• Nombre de projets multidonateurs à plus de cinq donateurs.....	20
• Nombre de nouveaux projets financés par un fonds d'affectation spéciale commencés en 2006 .....	41
• Nombre de projets dont les comptes ont été clos en 2006 .....	57
• Nombre de nouveaux projets d'un budget inférieur à 200 000 dollars commencés en 2006 .....	23
• Nombre de projets et de programmes interrégionaux en cours.....	164
• Nombre de projets et de programmes régionaux en cours .....	56
• Nombre de projets par pays.....	231
• Nombre de projets par pays en faveur des seuls pays les moins avancés .....	79
• Nombre de pays ayant versé des contributions en 2006.....	75
• Nombre de projets autofinancés .....	65
• Nombre de projets en cours financés par le PNUD.....	27
• Nombre de projets en cours financés uniquement par la Communauté européenne.....	11
• Nombre de rapports financiers envoyés aux donateurs en 2006** .....	490
• Projets régionaux et interrégionaux en cours, par division	
Mondialisation et stratégies de développement: .....	12
Commerce international des biens et services, et des produits de base: .....	76
Investissement, technologie et développement des entreprises: .....	44
Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale: .....	56
Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux: .....	13
Direction exécutive et gestion: .....	19
Total .....	220
• Contributions extrabudgétaires reçues en 2006, total.....	29 151 037
• Contributions extrabudgétaires reçues des 10 premiers donateurs en 2006, total.....	15 034 611
• Ressources de SYDONIA en pourcentage des dépenses totales, 2006, total.....	32 %
• Ressources de SYGADE en pourcentage des dépenses totales, 2006.....	11 %

\* Les projets opérationnels n'entraînent pas tous des dépenses dans une année donnée.

\*\* Pour les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, un rapport individuel est adressé à chaque donateur.

### III. AMÉLIORER LA STRUCTURE ET LE FINANCEMENT DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

29. L'efficacité et la cohérence des activités opérationnelles de la CNUCED sont compromises par la structure des ressources extrabudgétaires, celles-ci étant pour la plupart affectées à des activités de court terme spécifiques, ce qui conduit à une fragmentation du financement.

30. La simplification de la structure financière des ressources extrabudgétaires de la CNUCED serait une première mesure d'efficacité dans l'exécution et la gestion des programmes de coopération technique. Parallèlement, le manque de prévisibilité des ressources, sujet de préoccupation permanent aussi bien pour le secrétariat que pour les bénéficiaires, est un autre problème auquel il faut s'attaquer si l'on veut améliorer la structure générale des ressources, et faire en sorte que la continuité des activités soit convenablement assurée et que les projets soient pleinement mis en œuvre.

31. La stratégie de coopération technique adoptée par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquantième session (décision 478 L)), en 2003, souligne la nécessité de trouver des moyens d'améliorer la prévisibilité des ressources et de régler la question de la fragmentation des projets et du mode d'affectation des fonds aux activités opérationnelles de la CNUCED. Ces dernières années, le Groupe de travail a débattu à plusieurs reprises de ce sujet et examiné un certain nombre de propositions. Il a été notamment proposé de mettre en place un certain nombre de fonds d'affectation spéciale thématiques correspondant aux principaux domaines d'activités de la CNUCED. Cette proposition tentait d'introduire des mesures qui permettraient non seulement de remédier aux problèmes liés à la fragmentation et à l'imprévisibilité des ressources, mais aussi de réduire les coûts de transaction inhérents à la gestion d'un grand nombre de projets de coopération technique de portée souvent réduite et souvent financés à l'aide de fonds préaffectés.

32. Bien que de nombreux États membres se soient déclarés favorables à cette approche, la proposition n'a pas rencontré l'agrément de toutes les parties. Cela s'explique, en particulier, par les différences de procédure et d'approche entre les programmes d'aide des divers donateurs, notamment lorsque les procédures ne permettent pas de prendre des engagements concernant des contributions ou des annonces de contributions pluriannuelles et multidonateurs.

33. Dans son rapport intitulé «Renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement», le Groupe de personnalités a estimé à ce propos dans ses recommandations que «la CNUCED devrait regrouper ses quelque 400 projets en quatre ou cinq grands programmes de coopération technique axés sur des thèmes fondamentaux, en vue d'en maximiser l'impact et d'en accroître l'efficacité et la cohérence. Elle devrait également diversifier ses sources de financement.» (recommandation n° 19). Le Conseil du commerce et du développement a approuvé cette recommandation, à sa quarante et unième réunion directive (TD/B/EX(41)/3 (vol. I)), en précisant qu'aucune activité d'assistance technique spécifique ne devrait être sacrifiée dans le processus de regroupement, et qu'une décision en la matière devrait être prise en consultation avec les États membres, notamment par le biais des mécanismes en place, en particulier le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme.

La mise en œuvre de cette recommandation devrait aussi permettre des activités opérationnelles plus cohérentes et réactives<sup>1</sup>.

34. La recommandation n° 19 du rapport du Groupe de personnalités semble s'appliquer plutôt aux activités en cours qui relèvent de projets régionaux et interrégionaux, compte tenu des difficultés que poserait le regroupement des activités menées au titre de projets de pays en raison de la nature et du mode de financement de ceux-ci.

35. Le regroupement des projets régionaux et interrégionaux supposerait la création de fonds thématiques d'affectation spéciale capables d'attirer des contributions pluriannuelles et multidonateurs. D'autre part, il faudrait que les donateurs contribuant à ces fonds a) soient disposés à annoncer ou verser des contributions pluriannuelles, b) acceptent que leurs contributions soient groupées avec celles d'autres donateurs, et c) soient disposés à financer des programmes thématiques correspondant au programme d'activités des divisions plutôt que de petits projets autonomes. L'encadré 5 décrit la façon dont la recommandation n° 19 pourrait être appliquée.

36. La création de fonds d'affectation spéciale thématiques devrait améliorer l'efficacité et l'impact des activités de coopération technique de la CNUCED sans en altérer la portée et l'exécution. Elle devrait aussi améliorer les liens entre les activités opérationnelles et les travaux d'analyse de la CNUCED et les résultats des délibérations intergouvernementales.

37. Dans le cadre de la réforme interne de la CNUCED, un comité interdivisions d'examen des projets de coopération technique a été chargé d'examiner les propositions de projets d'assistance technique et d'en assurer le suivi, de renforcer les liens entre les travaux de recherche et d'analyse du secrétariat et la coopération technique, et d'améliorer l'exécution, le suivi et les appels de fonds. Ce comité devrait donner plus de cohérence entre les divisions à la conception et à l'exécution des activités de coopération technique.

---

<sup>1</sup> Il est intéressant de noter que d'autres entités des Nations Unies se heurtent à des problèmes analogues de fragmentation et de préaffectation de leurs ressources de coopération technique. Nombre d'entre elles mettent en place des fonds thématiques sur la base des priorités convenues dans leur plan d'activités, ou cherchent à financer certaines activités lorsqu'un effort supplémentaire est nécessaire. Par exemple, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) met en place actuellement le concept de «financement volontaire négocié de base», selon lequel elle s'attache à réaliser les objectifs convenus avec un groupe de donateurs conformément au programme d'activités. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a annoncé des mesures visant à faire concorder ses ressources extrabudgétaires avec ses principaux programmes. L'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) prennent aussi des mesures pour réduire la fragmentation et l'imprévisibilité de leurs fonds extrabudgétaires (voir rapport du Secrétaire général, Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, A/62/73-E/2007/52, 11 mai 2007, par. 29 à 34.

## ENCADRÉ 5

### **Comment mettre en application la recommandation n° 19 du rapport du Groupe de personnalités sur le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement**

Les fonds thématiques d'affectation spéciale devant financer la mise en œuvre de la recommandation n° 19 du rapport du Groupe de personnalités pourraient être créés sur la base des plans annuels. Les plans annuels pour 2008 que les divisions de la CNUCED établiront immédiatement après la session en cours du Groupe de travail feront apparaître leurs principaux modules d'activités thématiques, qui regrouperont autant que possible les divers projets financés par des fonds d'affectation spéciale dans les différents domaines. Ce processus exclurait les opérations de pays de programmes tels que SYGADE, SYDONIA et BioTrade et certains autres programmes exécutés habituellement au niveau national. Dans l'élaboration de leurs plans annuels, les divisions prendraient en considération les mandats, les priorités d'action, les besoins des bénéficiaires et les complémentarités entre travaux d'analyse et activités opérationnelles. Des consultations pourraient être organisées avec les États membres sur la portée et le contenu des modules thématiques, qui seraient tous définis sur la base du programme d'activité de la CNUCED.

Les programmes par module thématique proposés plus haut seraient ensuite examinés entre octobre et décembre 2007 avec les donateurs éventuellement disposés à financer ces fonds thématiques d'affectation spéciale.

Dès janvier 2008, les donateurs ayant souscrit à cette proposition seraient invités à contribuer aux nouveaux fonds d'affectation spéciale établis sous l'égide de chaque division. Les fonds engloberaient toutes les activités de coopération technique intéressant le domaine thématique concerné. Dès 2008, donc, trois options se présenteraient aux donateurs: a) verser des contributions aux nouveaux fonds thématiques d'affectation spéciale; b) continuer à verser aux divers fonds d'affectation spéciale existants ou nouveaux des contributions préaffectées; c) opter pour une combinaison des deux systèmes. Les sessions de 2008 du Groupe de travail et du Conseil du commerce et du développement seraient l'occasion pour les États membres d'évaluer et d'examiner les résultats obtenus par cette mise en œuvre progressive de la recommandation n° 19 et de se prononcer sur la suite des activités.

## **IV. VERS UNE PLUS GRANDE COHÉRENCE À L'ÉCHELLE DU SYSTÈME**

38. La réforme «Une ONU» a été lancée au niveau interinstitutions en 2004 par le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Elle doit donner plus de cohésion et d'efficacité à l'aide au développement au niveau des pays fournie par le système des Nations Unies. Elle fait suite, en la consolidant, à la réforme des opérations de développement des Nations Unies engagée en 1997. Dans sa résolution 59/250 du 22 décembre 2004 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale confie à des entités des Nations Unies des missions visant à augmenter la cohérence et la coordination des activités au niveau des pays. Des demandes analogues ont été formulées en 2005 et en 2006 par le Conseil économique et social, par le Sommet du Millénaire et par le Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence de l'action du système

des Nations Unies. En décembre 2006, huit pays – Albanie, Cap-Vert, Mozambique, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Uruguay et Viet Nam – se sont portés volontaires pour constituer des «pays pilotes» de l'initiative «Une ONU», venant s'ajouter aux six pays – Afghanistan, Bénin, Côte d'Ivoire, Équateur, Niger et Nigéria – qui avaient été sélectionnés pour bénéficier d'une participation plus grande des organismes non résidents aux plans d'assistance nationaux de l'ONU.

39. Quelle que soit l'issue finale du débat sur les recommandations du Groupe de haut niveau et de la réforme «Une ONU», la question de l'amélioration de l'efficacité et de la cohésion de la coopération des Nations Unies pour le développement au niveau des pays figurera parmi les priorités du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale en 2007 et au-delà. La décentralisation croissante des organismes de développement et des fonds des donateurs fait qu'il est d'autant plus urgent de renforcer la cohésion du système des Nations Unies au niveau des pays.

40. Chaque organisation devra trouver ses propres modalités de participation à la réforme, en raison de la grande diversité des mandats, des opérations, des mécanismes de gouvernance et des structures financières. Pour la CNUCED, ce processus introduit un certain nombre de contraintes et d'écueils à éviter, mais lui offre aussi la possibilité d'accroître sa visibilité et son rôle dans la politique de coopération pour le développement à l'échelle du système<sup>2</sup>.

41. Tout en soutenant les idées de base reprises dans les processus «Une ONU» et «Unité dans l'action», la CNUCED milite activement en faveur a) de la nécessité d'une cohérence au niveau des concepts, en particulier de la nécessité d'intégrer pleinement les questions économiques et commerciales dans les stratégies de développement national, et b) de la nécessité de traiter les questions pratiques liées au financement et à la gestion des réformes.

42. Au niveau conceptuel, la CNUCED s'est surtout préoccupée de la nécessité de donner de la cohérence aux orientations des politiques de développement et des opérations prévues à l'heure actuelle dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), qui mettent fortement l'accent sur les questions sociales, environnementales et la gouvernance, ainsi que sur les politiques et l'aide économiques et commerciales qui sont absentes de la quasi-totalité des plans de pays des Nations Unies. D'après une enquête du Centre du commerce international (CCI), seulement 20 % des PNUAD existants font référence à l'assistance fournie par la CNUCED, le CCI ou l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le domaine du commerce, et la forme d'assistance la plus souvent mentionnée concernant l'accession à l'OMC. L'absence de cohérence des politiques est particulièrement frappante dans les pays les moins avancés, où les études diagnostiques sur l'intégration du commerce et les modules d'action pour le Cadre intégré sont mis en œuvre sans être reliés aux plans d'assistance des Nations Unies à l'échelle du système.

---

<sup>2</sup> La participation de la CNUCED aux processus de pays à l'échelle du système fait l'objet de la recommandation n° 18 du Rapport du Groupe de personnalités sur la question du renforcement du rôle et de l'impact de la CNUCED en matière de développement: «[L]a CNUCED devrait accroître sa participation aux mécanismes d'assistance technique au niveau des pays et aux programmes régionaux de développement, y compris dans la perspective des objectifs du Millénaire pour le développement».

43. La CNUCED se heurte à des obstacles qui retardent et compliquent pour elle la réforme «Une ONU» au niveau des pays: a) la place marginale faite à l'assistance relative au commerce dans la conception des projets du système des Nations Unies au niveau des pays; b) la structure actuelle, très fragmentée, imprévisible et préaffectée des ressources extrabudgétaires mises à sa disposition; et c) son statut d'organisme non résident.

44. Pour surmonter ces obstacles, la CNUCED devrait prendre un certain nombre d'initiatives pratiques, complémentaires, préliminaires et non exclusives, consistant notamment:

a) À créer un module thématique sur le commerce et les secteurs productifs et les politiques au niveau interinstitutions, c'est-à-dire par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, en coopération avec les institutions et les entités intervenant dans les activités concernant le commerce et les secteurs productifs, la CNUCED jouant un rôle clef. L'alliance interinstitutions constituée dans le cadre du module thématique devrait se retrouver au niveau des pays de façon à garantir la cohérence et le soutien mutuel entre les composantes économiques et commerciales des plans de développement nationaux, des politiques sociales et environnementales et de la gouvernance qui occupent une place si éminente dans les PNUAD existants. Cette alliance contribuerait à améliorer l'impact des initiatives au niveau des pays et faciliterait les opérations interinstitutions;

b) À instituer au niveau régional ou sous-régional, la charge de représentant de la CNUCED pour faire en sorte que les contributions analytiques et opérationnelles de la CNUCED soient intégrées dans les plans nationaux et rester en relations suivies avec les autorités commerciales et les coordonnateurs résidents. Le poste serait financé par de nouvelles ressources extrabudgétaires mobilisées pour aider la CNUCED à concourir à la réforme «Une ONU»;

c) À organiser, en association avec l'École des cadres du système des Nations Unies à Turin et en coopération étroite avec les institutions participant aux activités thématiques relatives au commerce et aux secteurs productifs, des «cours d'initiation aux questions liées au commerce» (stages intensifs de trois ou quatre jours) à l'intention des coordonnateurs résidents, afin de les sensibiliser aux questions d'économie, de production et de commerce dont il convient de tenir compte dans les plans nationaux;

d) À tirer parti de la mobilité du personnel du Secrétariat de l'ONU en utilisant ses fonctionnaires transférés dans les commissions régionales pour mieux faire connaître ses activités et ses opérations d'assistance technique dans les diverses régions, au sein des mécanismes intergouvernementaux des commissions régionales et dans leurs relations avec les États membres de celles-ci.

45. La CNUCED s'attache plus énergiquement à tenir son rôle au niveau des pays. Elle pourrait utiliser le personnel de projets déjà sur le terrain pour développer et faire connaître ses activités dans le pays et la région concernés. Il serait particulièrement important à cet égard de diffuser plus largement l'information relative à sa coopération technique. Surtout, des fonds devront être levés pour mettre en œuvre les opérations par pays qu'elle propose dans le contexte du processus «Une ONU», en particulier dans les pays qui ne sont pas couverts par le Cadre intégré.

46. Le concours des gouvernements et des missions à Genève des pays pilotes de l'initiative «Une ONU» serait particulièrement bienvenu, car il permettrait de déterminer la demande et les besoins nationaux et de procéder à un échange d'informations ponctuel entre la CNUCED, les ministères nationaux compétents et les coordonnateurs résidents de l'ONU. Le secrétariat a organisé des consultations informelles avec les représentants à Genève de tous les pays pilotes et des principaux pays donateurs pour débattre de ces questions. Des renseignements à jour sur le travail en cours dans les pays pilotes de l'initiative «Une ONU» seront communiqués au Groupe de travail.

47. Cette réforme au niveau des pays devrait donner aux pays en développement un meilleur accès aux travaux normatifs et opérationnels de la CNUCED et à mieux les exploiter, non seulement dans le sens de leurs besoins particuliers mais aussi en ce qui concerne la diffusion des travaux de la CNUCED sur les sujets systémiques. Il sera cependant nécessaire, avant de s'engager dans des opérations au niveau des pays dans le contexte du processus «Une ONU», de prendre en considération la capacité d'absorption de la CNUCED et les moyens dont elle dispose pour fournir son assistance technique au niveau des pays en plus de ses opérations régionales et interrégionales, qui représentent à l'heure actuelle respectivement 20 % et 50 % des ressources totales qu'elle affecte à la coopération technique.

48. La CNUCED réalise des projets de pays dont le financement provient de programmes d'aide bilatéraux. La possibilité d'utiliser ces ressources pour entreprendre de nouveaux projets d'assistance technique au niveau des pays pourrait être considérée favorablement par les donateurs, les bénéficiaires et le secrétariat car elle élargirait la base financière de la CNUCED.

## V. ÉVALUATION

49. En 2007, l'évaluation approfondie, dont le Groupe de travail doit examiner les résultats, a porté sur l'assistance technique de la CNUCED ayant fait intervenir des services consultatifs en matière d'investissement étranger direct. Elle a été menée par une équipe indépendante en vue de déterminer si la gestion et les résultats des programmes donnaient satisfaction aux parties intéressées. Les conclusions et les recommandations qui en sont issues seront présentées au titre du point de l'ordre du jour correspondant de la quarante-neuvième réunion du Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme.

50. En 2006, on a procédé à l'évaluation approfondie des activités de promotion de l'investissement financées par le Fonds d'affectation spéciale du projet de «guichet rapide» (Quick Response Window – QRW), à la demande de l'entité donatrice, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) de la Suisse. Le travail a été mené de juin à octobre 2006 par un évaluateur externe, sous la supervision du Groupe de l'évaluation et de la planification de la CNUCED.

51. Le Fonds d'affectation spéciale du projet de «guichet rapide» a été constitué en 1997 afin de répondre avec souplesse aux demandes adressées à la CNUCED par des gouvernements de pays en développement et de pays en transition souhaitant recevoir une assistance technique pour des questions liées à l'investissement étranger et à sa promotion. Les évaluateurs ont examiné en particulier l'efficacité de cette forme d'assistance «rapide et souple» à petite échelle, et mis en évidence les difficultés de fonctionnement, pour ce qui est par exemple d'exercer un impact durable et de parvenir à planifier et à gérer convenablement les activités dans des délais très serrés.

52. La CNUCED a coorganisé avec d'autres institutions établies à Genève la réunion du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE) en avril 2007. Ce groupe compte parmi les groupes interinstitutions les plus actifs; des spécialistes de l'évaluation de tout le système des Nations Unies et des organismes associés y travaillent en étroite concertation pour améliorer les prestations offertes à leurs clients. À cette réunion, les institutions ont présenté, débattu et pris des décisions sur des questions comme le développement des capacités d'évaluation; l'harmonisation des pratiques et des fonctions d'évaluation à l'échelle du système; la contribution de l'évaluation à la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies; et les moyens d'évaluer les projets pilotes de la réforme «Une ONU» (la CNUCED est un membre actif du groupe de gestion principal).

## **VI. CONCLUSIONS**

### **A. La réforme «Une ONU» vue par la CNUCED**

53. La CNUCED continuera à étudier un certain nombre d'initiatives pratiques visant à la faire participer au maximum à la réforme du système, conformément à ses mandats et à ses priorités.

54. La réforme «Une ONU» devrait être considérée comme un moyen de renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement au sein du système des Nations Unies et au niveau des pays, car elle lui donnerait un rôle plus actif et lui permettrait de répondre aux demandes des bénéficiaires.

55. La participation de la CNUCED à ce processus ne devrait ni exclure ni compromettre ses opérations techniques en cours ou à venir, au niveau des pays, comme aux niveaux régional et interrégional.

56. Dans les pays les moins avancés, il convient de se préoccuper davantage de l'interface entre les plans d'assistance de pays de l'ONU et le Cadre intégré, en vue de garantir la cohérence des politiques et d'optimiser l'impact de l'assistance de la CNUCED.

57. Le processus de réforme interne de la CNUCED doit être complémentaire de la réforme du système. Dans sa participation au processus «Une ONU», il convient de garder à l'esprit que la coopération technique de la CNUCED n'est que l'un des trois piliers de son action.

### **B. Améliorer la cohérence de la structure des ressources extrabudgétaires de la CNUCED**

58. Les questions abordées dans cette partie du rapport concernent non seulement les recommandations du Groupe de personnalités mais aussi la nécessité de donner aux ressources extrabudgétaires de la CNUCED une structure financière plus simple, plus transparente et plus stratégique.

59. L'introduction dans les divisions de modules thématiques englobant plusieurs projets et programmes de coopération technique, et correspondant aux mandats du programme d'activité de la CNUCED, aboutirait: a) à des efforts conjoints plus fréquents dans le cadre d'opérations plus importantes et de plus grande conséquence; b) à des liens plus étroits entre les travaux analytiques et les travaux des mécanismes intergouvernementaux; c) à une intervention plus

marquée de la CNUCED dans l'élaboration des plans de pays à l'échelle du système des Nations Unies, qui sont conçus en fonction de domaines thématiques regroupés.

60. Au moment de revoir la structure financière des ressources extrabudgétaires de la CNUCED, deux contraintes doivent rester à l'esprit: d'une part, les politiques et les procédures d'assistance des donateurs, qui se traduisent par un niveau de préaffectation des ressources qui varie en fonction des priorités d'intervention et des priorités internationales de chacun d'eux; et, d'autre part, l'objectif fondamental qui est d'accroître l'impact de l'assistance de la CNUCED, c'est-à-dire que les nouvelles formules introduites pour les besoins du regroupement thématique ne doivent pas réduire, mais plutôt augmenter la portée et le contenu de cette assistance.

-----